



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE
DU 23 NOVEMBRE 2021**

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex - Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15
Mission Picardie : 64 bis, rue du Vivier - BP 41725 - 80017 Amiens Cedex 1 - Tél. : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59
Mission Littoral : Centre Directionnel - 56, rue Ferdinand Buisson - BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer Cedex - Tél. : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80
www.eau-artois-picardie.fr

Liste d'émargement

" Sous-collège "		Présence	Mandats
PRÉSIDENT			
Préfet de la Région Nord Pas de Calais Picardie, Préfet Coordonnateur de Bassin	LECLERC Georges-François	Présent arrivée : 15h18	
PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES(11)			
Représentant des Conseils Régionaux	<i>Vacant</i>		
Représentant des Conseils Départementaux	DISSAUX Jean-Claude	Excusé	
Représentant des Conseils Départementaux	MOLET Delphine	Présente	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RINGOT Bernard	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PASSEBOSC Brigitte	Excusée	Mandat à Mme SAVARIEGO
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	ROSSIGNOL Françoise	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	BEZIRARD Alain	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	SAVARIEGO Isabelle Vice-Présidente	Présente	
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	LEVEUGLE Emmanuelle	Présente arrivée : 14h43	
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	LENGLET Bernard	Présent	
USAGERS NON ECONOMIQUES (6)			
Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	CADET Jocelyne	Présente	
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	BURROW Coralie	Excusée	Mandat à M.BARBIER
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	PATRIS Jacques	Excusé	Mandat à M.BARBIER
Assoc. Agréée de défense des consommateurs	SIX Alain	Présent	
1 autre représentant du collège du CB	BARBIER Luc	Présent	
Personne Qualifiée	NORRANT Caroline	Excusée	
USAGERS ECONOMIQUES (5)			
Professions agricoles	LEVEUGLE EMMANUEL	Présent	
Prof.de la pêche ou de l'aquaculture ou de la conchyliculture	RICARD Morgane	Excusée	
Professions industrielles	ROBERT Clément	Présent	
2 autres représentants du collège au CB	LEFEBVRE Jérôme 2 Vice-Président	Présent	
	CRETE Françoise	Excusée	

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS(11)

DREAL HDF délégué de Bassin ou son représentant	Excusé	Représenté par Mme BARDY accompagnée de M.PREVOST
Directeur Général de l'ARS HDF ou son représentant	Excusé	pas de représentant
SGAR HDF ou son représentant	Excusé	Représenté par M.LELIONNAIS
DG Délégué du BRGM ou son représentant	Excusé	pas de représentant
DRAAF HDF ou son représentant	Excusé	Représenté par M.FLORID
DRFIP HDF et du Nord ou son représentant	Excusé	Représenté par M.DEMONCHEAUX
BERTRAND Patrick DR de l'OFB (Délégation permanente M.DUBREUIL)	Présent	
DIRM Manche Est-mer du Nord ou son représentant	Excusé	
Directeur du GPM de Dunkerque ou son représentant	Excusé	Mandat à M.BERTRAND (DR OFB)
DG de VNF ou son représentant	Excusé	Représenté par Mme MASSON
Directrice du CELRL ou son représentant	Excusée	Représentée par M.GRAVES

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

PENISSON Bruno - Représentant du personnel - Titulaire	Présent
VERHAEGHE Séverine - Représentant du personnel - Suppléant	Présente

Membres Consultatifs

LIARD Stéphane Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	Présent
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présente
M.DINGREMONT Benoît Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
VATIN Thierry Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présent

INTERNES	
DHAINAUT Delphine	Présente
VALENTIN Raphaël	Présent
LECLERCQ Lydie	Présente
PASSE Delphine	Présente
LANGEA Gérard	Présent
LEFEBVRE Sébastien	Présent
BRANGER Pierre	Présent
LABRUNE Sébastien	Présent
DOLLET Arnaud	Présent
CHANTEGREL Caroline	Présente

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

* Présidence de Mme la 1^{ère} Vice-Présidente SAVARIEGO avant arrivée de M le Président et Préfet LECLERC (ce dernier est donc signataire à partir du point n°3)

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
*1	1.1	Procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 octobre 2021	X			Unanimité
	1.2	Procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 octobre 2021	X			Unanimité
*2	21-A-055	MODALITES TRANSITOIRES RELATIVES AUX ACTIONS D'ANIMATION TECHNIQUE	X			Membres inscrits : 34, Membres présents : 18, Mandats : 4, Votants : 22, Pour : 21, Abstention : 1 (M.LENGLET), Contre : 0.
3	21-A-056	BUDGET INITIAL 2022	X			Membres inscrits : 34, Membres présents : 20, Mandats : 4, Votants : 24, Pour : 19, Abstentions : 5 (M. SIX, M. BARBIER (2 mandats = Mme BURROW, M. PATRIS), M.PENISSON), Contre : 0.
4	4.1	ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS : 2 MEMBRES DU COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES	X			Sont élus à l'unanimité, en fonction du scrutin suivant : Membres inscrits : 10, Membres présents : 5, Mandats : 1, Votants : 6, Blancs : 0, Nuls : 0, Suffrages exprimés : 6 - M. DISSAUX Jean-Claude, - Mme PASSEBOSC Brigitte, en remplacement de Madame VANNOBEL Bernadette

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
4.2	21-A-058	ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS	X			Est élu à l'unanimité M. DISSAUX Jean-Claude par 24 voix en fonction du scrutin suivant : Membres inscrits : 34, Membres présents : 20, Mandats : 4, Votants : 24, Blancs : 0, Nuls : 0, Suffrages exprimés : 24
5	21-A-059	ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE	X			Adoption à l'unanimité par 24 voix en fonction du scrutin suivant : Membres inscrits : 34, Membres présents : 20, Mandats : 4, Votants : 24, Blancs : 0, Nuls : 0, Suffrages exprimés : 24
6	21-A-060	TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES (1160)	X			Unanimité Ne participe pas aux votes et aux débats : Bruno PENISSON pour le Dossier 31483.00 Université de Lille
	21-A-061	STATIONS D'ÉPURATION (1110)	X			Unanimité Ne participe pas aux votes et aux débats : PAUL RAOULT pour le Dossier : 31719.00 - Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord
7	21-A-062	ACTION INTERNATIONALE - COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (1330)	X			Unanimité Ne participent pas aux votes et aux débats : FLAJOLET André, LEVEUGLE Emmanuelle pour le Dossier : 31667.00 - Solidarités international (c.f. Co-financement Communauté d'agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane)

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
	21-A-063	ACTION INTERNATIONALE - COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE (1331)	X			Unanimité

Ordre du Jour

Points décisionnels :

- 1 - Approbation des procès-verbaux :
 - Conseil d'Administration du 7 octobre 2021
 - Conseil d'Administration du 12 octobre 2021
- 2 - Retour sur l'adoption de la révision de programme
- 3 - Budget initial 2022
- 4 - Elections
- 5 - Modification du règlement intérieur du conseil d'administration : relèvement du seuil de délégation accordé au directeur général pour l'attribution de participations financières
- 6 - Dossiers soumis à décision du Conseil d'Administration après avis de la Commission Permanente des Interventions
- 7 - Dossiers soumis à décision du Conseil D'Administration après avis de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable

Points d'information :

- 8 - Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 (CPER)
- 9 - Projets de procès-verbaux :
 - Commission Permanente des interventions du 29 octobre 2021
 - Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 29 octobre 2021
- 10 - Compte rendu des décisions du Directeur Général prises sur délégation du Conseil d'Administration relatives aux participations financières et Relevé des décisions de refus de participations financières

OUVERTURE DE LA SEANCE

M. VATIN salue les membres du Conseil d'Administration et précise que le quorum est atteint. Il indique que Monsieur le Préfet LECLERC, Président du Conseil d'Administration, aura du retard. Il remercie Madame SAVARIEGO, Vice-Présidente, d'avoir accepté de prendre en charge la présidence de cette séance jusqu'à l'arrivée de M. le Préfet.

Mme la Vice-Présidente Isabelle SAVARIEGO remercie M. VATIN et ouvre la séance à 14h30.

M. VATIN rappelle l'ordre du jour de la séance.

POINTS DECISIONNELS

1 - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 OCTOBRE ET DU 12 OCTOBRE 2021

Mme la Vice-Présidente SAVARIEGO demande si des remarques sont à exprimer concernant les procès-verbaux.

Pas de remarque.

***Les deux procès-verbaux des Conseils d'Administration
du 7 octobre 2021 et du 12 octobre 2021
sont adoptés à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 23 novembre 2021***

2 - RETOUR SUR L'ADOPTION DE LA REVISION DE PROGRAMME

M. VATIN présente le point 2 « Retour sur l'adoption de la révision de programme » en référence au dossier et au diaporama de séance.

Il rappelle les nombreux points et débats extrêmement intéressants lors de l'adoption de la révision de programme. L'un d'eux concernait l'évolution des taux d'aides sur la ligne « Milieux » en très forte tension à tel point qu'il a fallu ajouter un budget de 20 M€ dans la révision de Programme pour que des dossiers puissent encore passer jusqu'à la fin du Programme en 2024. Malgré ce supplément, la ligne reste tendue. Par ailleurs, le cadrage ministériel invitant fortement à prioriser les aides ayant un impact direct sur l'amélioration du bon état écologique des masses d'eau, il a fallu baisser les lignes « fonctionnement ».

Il rappelle les nombreuses réactions et demandes de moratoire pour 2022. Il précise que l'évolution n'est pas conséquente, mais reste impactante :

- maintien des financements à 70 % sur les postes d'animateurs de SAGE ou de captages prioritaires dans le cadre de la politique CARE,
- baisse de 70 à 50 % sur les autres postes d'animations techniques.

Compte tenu des demandes et du débat qui a eu lieu, il est proposé de retenir ce moratoire pour l'année 2022 en acceptant qu'il n'y ait pas de baisse de l'ensemble des aides techniques pour 2022. Elles resteraient toutes à 70 %, comme le précise la délibération présentée au vote.

Remarques et débats :

M. BARBIER demande que lui soit confirmé que l'animation SAGE, aire de captage et autres dossiers techniques sont financés à 70 % en 2022.

M. VATIN confirme que tout reste effectivement à 70 % pour 2022. Il demande confirmation à Monsieur BRANGER.

M. BRANGER appuie les propos de Monsieur VATIN par les informations du diaporama projeté à l'écran. Ainsi, les animations concernant la lutte contre l'érosion, les milieux aquatiques et zones humides, contrats de rivière et compléments d'animation donnés au SAGE restent à 70 % pour 2022. Il précise qu'en révision de programme, il n'a pas été décidé de baisser le financement des postes d'animateurs SAGE qui resteront à 70 %. Il parle ici des compléments d'animation qui sont apportés aux SAGE en supplément des postes d'animateurs.

M. BARBIER pose la question de la prise en compte des demandes faites par plusieurs structures de trouver une solution au-delà de 2022. En perspective, les « coups de rabots » imposés aux politiques essentielles de la biodiversité et de la préservation des milieux aquatiques. Il concède que le problème ne se situe pas uniquement au niveau de l'Agence de l'Eau. En revanche, il estime nécessaire d'engager un vrai débat avec ces structures, dont celle qu'il représente, qui vont souffrir de ce rabotage.

M. LENGLET fait observer que le « moratoire » porte sur 2022. En 2022, il sera question d'un nouveau débat pour l'avenir. Il comprend que les 70 % s'appliquent jusqu'en 2022 et qu'au 1^{er} janvier 2023, le taux passe à 50 %.

M. VATIN le confirme.

M. LENGLET oppose alors que ce n'est pas ce qui avait été convenu.

M. VATIN confirme que c'est bien conforme à la décision. Il rappelle que la demande portait sur 2022. Le sujet ne concerne pas l'animation des SAGE qui reste à 70 %. L'animation dans les captages prioritaires avec un contrat CARE également. Il a été effectivement décidé de permettre aux différentes structures de réagir par rapport aux budgets déjà engagés et votés en proposant un taux de 70% maintenu pour 2022.

Mme la Vice-Présidente SAVARIEGO procède au vote.

La délibération :

« MODALITES TRANSITOIRES RELATIVES AUX ACTIONS D'ANIMATION TECHNIQUE » N° 21-A-055

est adoptée par le Conseil d'Administration du 23 novembre 2021 :

selon le décompte de voix suivant :

**Membres inscrits : 34, Membres présents : 18, Mandats : 4, Votants : 22, Pour : 21,
Abstention : 1 (M.LENGLET), Contre : 0.**

3 - BUDGET INITIAL 2022

Mme PASSE, en référence au point n°3 du dossier et du diaporama de séance, présente le budget initial 2022.

M. VATIN résume en quelques points la présentation qui vient d'être faite. D'abord, le retour à une année budgétaire classique après le Plan de Reprise en 2020, puis le Plan de Relance en 2021. Il souligne que le niveau retrouvé est celui d'une année moyenne du 11^e Programme.

Le second point concerne la stabilisation des effectifs. Il note que ce sujet est régulièrement évoqué en Conseil d'Administration. Nombreux jugeaient ces baisses d'effectifs insupportables et souhaitaient qu'elles cessent. Le Président du Comité de Bassin et le Préfet et Président du Conseil d'Administration ont beaucoup œuvré dans ce sens au niveau de la tutelle du ministère et des ministres. Madame la Ministre a annoncé un moratoire qui ne vaut que pour l'année 2022. Néanmoins, il juge que c'est déjà beaucoup pour l'Agence qui arrivait à une situation compliquée. Il est donc possible pour 2022 de procéder aux recrutements nécessaires sans avoir de postes supprimés. Il ajoute qu'obtenir ce moratoire en fin de mandat est de bon augure pour le prochain PLF de la mandature suivante. À partir du moment où il y a un point d'arrêt à la baisse des effectifs des Agences, il est plus compliqué, ensuite, de revenir en arrière. Il souligne les efforts considérables réalisés sur ce point dans le cadre du Plan de Reprise et du Plan de Relance. Il considère le retour à la normale comme positif. Le coup de pouce du gouvernement va permettre le recrutement de deux ou trois intérimaires liés à France Relance.

Il laisse à Monsieur FLAJOLET le soin d'aborder le sujet de l'écêtement s'élevant à 9,31 M€ pour 2022, et environ 10M€ cette année. Un point déjà abordé en Conseil d'Administration qui indique que les redevances sont plus élevées que prévu d'où le dépassement du plafond de recettes tous les ans.

Enfin, concernant la trésorerie, il met en exergue la très bonne opération réalisée sur les deux dernières années en mobilisant une trésorerie importante au bénéfice de l'ensemble des partenaires et des bénéficiaires de l'Agence de l'Eau du Bassin. À son arrivée, elle était de l'ordre de 120 M€. Elle est aujourd'hui d'environ 50 M€, probablement 60 M€ en 2024. Une équivalence de quatre mois de paiement qu'il juge raisonnable en notant l'utilité de cette mobilisation de trésorerie au moment où elle était nécessaire.

M. FLAJOLET souhaite souligner trois points supplémentaires. Il rappelle la lettre du 9 juillet 2021 co-signée avec le préfet Michel LALANDE et adressée à Madame la Ministre. Cette lettre proposait un plan de relance innovant en matière de santé humaine et environnementale. Elle était argumentée par une série de perspectives. Volonté confirmée avec le nouveau Préfet Georges-François LECLERC auprès de la ministre en date du 14 octobre 2021. L'objectif est d'augmenter les outils au service des collectivités et d'essayer de dégager des crédits qui pourraient ainsi ne pas rejoindre « le pot commun ». Il attend la réponse.

Lors de sa rencontre le 16 novembre avec Madame la secrétaire d'Etat Bérangère ABBA qui présentait le 1er plan national pour la gestion durable des eaux pluviales, il a suggéré de lui présenter quelques-unes des expérimentations majeures du Bassin notamment concernant le Plan « Zéro artificialisation nette ». Un point capital dans la mesure où le Bassin Artois-Picardie est un des plus artificialisés. Les conséquences du dérèglement climatique entraînent à chaque fois des problèmes majeurs dans certains secteurs. Il lui a confirmé que l'Agence est prête à identifier, accompagner les lieux stratégiques. Il ne cache pas que l'Agence sera probablement sollicitée officiellement en raison du manque de crédits que connaît l'OFB. L'estimation de ce dernier, après discussion, est arrivée au taux incompressible de 10 M€ environ. Un montant qui devrait être supporté par l'ensemble des Agences et qui entre encore dans l'enveloppe maximale. Il est conscient qu'il y a un problème. Pour l'Agence, cette somme représente un supplément au niveau du décaissement. En revanche, la somme écrêtée serait infériorisée.

Remarques et débats :

M. RAOULT constate que le personnel ne diminue plus, mais que l'Agence était arrivée à une situation critique. Il souligne avec humour que la raison n'est sans doute pas l'année électorale. La nécessité de conserver les mêmes niveaux d'effectifs pour les années futures reste essentielle au regard des tâches qui incombent à l'Agence. Il se réjouit du bénéfice reçu du Plan de Relance et du Plan de Reprise. Il revient sur l'écrêtement et la lettre envoyée à ce sujet. Il constate qu'elle expose bien toutes les justifications possibles. Il cite l'exemple des 10 000 km de tuyau en Eternit ciment qui posent des problèmes de fuites de plus en plus graves au fil des années et de santé pour le personnel. La région a le réseau en Eternit ciment le plus élevé de France. Il rappelle que ces tuyaux étaient fabriqués à Prouvy dans le Nord. Ils ont donc été massivement utilisés. Si les études actuelles montrent que leur composition ne semble pas nocive à la qualité de l'eau, il n'exclut pas qu'à l'avenir d'autres analyses mettent en évidence que leur détérioration est dangereuse. Il y a donc une urgence à intervenir. Il espère que les ministres vont prendre en compte la situation particulière de la région. Il indique que d'autres interventions ont eu lieu auprès de Mesdames POMPILI et ABBA lors du dernier Congrès des Maires de France. Elles ont semblé sensibles et à l'écoute de la situation. Il espère un retour positif dans les semaines qui viennent.

M. BARBIER abonde dans le sens de Monsieur RAOULT et Monsieur FLAJOLET quant à la situation particulière de la région Hauts-de-France. Un pays minier, théâtre des deux guerres mondiales où l'équation à résoudre est plus compliquée qu'ailleurs. Il n'est pas certain que ce message soit entendu partout. Il n'est pas convaincu que les représentants de l'Etat qui viennent sur place ont intégré cette réalité même avec des fiches bien préparées. Lorsqu'il entend que l'OFB souffre d'un manque de 10 M€ de crédit, que les Agences devront payer, que la région a souffert, que la situation est plus difficile qu'ailleurs... Il rétorque que c'est difficile pour tout le monde.

Il évoque la biodiversité pour laquelle il a mandat. Il constate qu'à chaque fois que le budget de l'Agence de l'Eau est rabaissé pour alimenter des sources qui ne sont pas forcément celles du Bassin, c'est autant que les acteurs régionaux ne pourront pas mettre en œuvre. Il éprouve une vraie difficulté vis-à-vis des sommes qui devraient servir l'eau et que le contribuable accepte de payer. Il estime que le principe de « l'eau paie l'eau » ne fonctionne plus. Une règle qui devrait être mieux respectée ici qu'ailleurs au vu des besoins locaux plus importants. Il estime nécessaire de le marteler. En effet, il juge facile le désengagement de l'Etat qui fait peser cette prise en charge directement par le contribuable. Une redevance dévoyée à ses yeux, utilisée pour financer un certain nombre d'activités qui démunissent le territoire de moyens qui devraient lui être affectés. Il regrette l'absence de Monsieur le Préfet pour entendre l'injustice monstrueuse que représentent ces coups de rabots envisagés.

M. PENISSON rejoint le sens des interventions précédentes en soulignant la dichotomie entre les paroles et les actes en matière environnementale. Une dichotomie qui porte tant sur les moyens financiers de l'Agence que sur les moyens humains. Au final, elle pose plus de problèmes que de solutions. Les problèmes humains évoqués au sein de l'Agence, le fait que les ETP soient stables entre 2021 et 2022 pourrait être considéré comme une victoire. Il considère que c'est à minima une situation normale. Il évoque notamment le recours à la sous-traitance, l'externalisation, la mutualisation pour faire face à la baisse des effectifs. Il est nécessaire à ses yeux d'aller au-delà et chercher des solutions. Il espère également que le moratoire mentionné sur l'année 2022 se prorogera au-delà. Voire même qu'il débouche sur une augmentation du plafond des ETP bénéfique à l'ensemble des acteurs du Bassin Artois-Picardie.

Le second point concerne l'aspect financier avec les prélèvements de l'Etat qui forcent les Agences de l'Eau à « naviguer entre Charybde et Scylla ». D'un côté, la question de la baisse des redevances posée lors de chaque instance. Baisse auxquelles il faut ajouter, peut-être, le surplus accaparé par l'Etat. Une situation qui questionne le principe fondateur de « l'eau paie l'eau » et engendre, in fine, des difficultés sur le Bassin pour atteindre des objectifs ambitieux et de plus en plus nombreux. Il rappelle les échanges en Comité de Bassin et Conseil d'Administration où des facilités financières plus élevées

auraient évité des discussions vives. Il aurait été alors plus facile d'abonder certaines lignes de programme. Il pose la question d'envoyer un message public à l'Etat, au-delà des courriers, en votant contre ce budget. Un moyen pour le Conseil d'Administration de se positionner sur des éléments imposés et qui le contraignent sur les questions budgétaires.

M. LELIONNAIS écoute avec beaucoup d'intérêt les discussions sur les points nodaux de l'ordre du jour. Il confirme que le Préfet est conscient de la question du plafond mordant. Il rappelle qu'en quatre mois deux préfets de région différents ont co-saisi avec le Président du Comité de Bassin la ministre à ce sujet. Cette situation est bien comprise par l'Etat local, mais également par l'Etat central. Il explique cependant que les discussions budgétaires obéissent à un certain nombre de règles. Les ministères discutent entre eux. La règle finalement validée au niveau central ne correspond pas forcément à ce que l'Agence de l'Eau aurait souhaité. En réaction avec l'objectif global, il constate plusieurs niveaux d'analyse. Le Conseil d'Administration peut effectivement faire évoluer ses redevances pour descendre sous le plafond mordant. C'est un maxima et, pour que « l'eau paie l'eau », l'Agence peut décider de se limiter à celui-ci. Il pense que ce serait dommage de perdre de vue l'essentiel et envoyer un tel signal en votant contre le budget. Il souligne le nombre d'actions à mener avec un budget supérieur au plafond mordant. Si la démarche entreprise en juillet et en octobre auprès de la ministre n'a pas encore abouti, il indique que le débat se poursuit y compris pour l'année prochaine. Il pense que d'autres marges de manœuvre existent qu'un vote contre le budget.

M. VATIN est en accord avec les propos de Monsieur LELIONNAIS. Il pense qu'un vote contre fragiliserait l'Agence alors même que le gouvernement envoie un signe positif. Il considère que cela n'a pas de sens. En revanche, il est persuadé qu'il faut poursuivre la démarche en indiquant que l'Agence souhaite la pérennité du budget.

M. BARBIER se réfère aux interventions de Monsieur PENISSON et Monsieur LELIONNAIS pour rappeler qu'il est toujours venu en Comité de Bassin pour travailler dans l'intérêt de l'eau, des milieux aquatiques et le bien-être des habitants. Il observe aujourd'hui une situation où le positionnement des uns et des autres est d'ordre structurel. Il évoque la structure dont il est le Vice-Président qui compte une centaine d'agents traitant de la biodiversité dans les Hauts-de-France. Elle intervient au niveau d'une commune sur huit en territoire rural. Il constate que l'annonce du changement de certaines politiques et les moyens crédités pour le Plan de Relance conduisent à raboter ses équipes. La question posée est combien d'emplois seront supprimés au 1^{er} janvier. Il partage l'avis de Monsieur RAOULT sur le fait que l'Agence n'a pas à tout payer. Cependant, il souligne qu'elle a secouru un certain nombre de structures en situation délicate. Ce dont il faut lui en savoir gré.

Il cite la GEMAPI, la taxe d'aménagement, les autres sources de financement qu'il faut aller chercher sur des sujets d'intérêt public. Il pose la question de savoir si le mécénat va alors financer la biodiversité. Il en doute. Il s'appuie sur son expérience au sein des Réserves Naturelles de France, dans les Conservatoires, les RAMSAR, les réserves de biosphère où le bilan est minime. Il est plus facile de mobiliser des mécènes pour l'achat d'un Picasso que pour une réserve naturelle. Il en conclut que la seule source de financement est donc forcément publique. Il explique que la GEMAPI n'existe pas. Il s'agit en réalité de la « GEPI ». Quelques territoires et collectivités la mettent en œuvre, mais la partie « milieux aquatiques » et « protection des milieux aquatiques » n'est pas prise en compte par la GEMAPI. Le législateur a voté une loi, promulgué un décret d'application. En revanche, dans sa mise en œuvre, il suggère de faire une évaluation de la part qui revient aux structures qui s'occupent de biodiversité au quotidien. En réalité rien du tout.

Le discours est de parler de la biodiversité comme l'élément essentiel qui permet de résoudre en partie la crise du changement climatique. Mettre en avant également que 70 % des Français souhaitent une action dans ce sens. Et pourtant, au final, ce sont des coups de rabot partout. Comment voter un budget comme celui-là qui consiste à dire que demain il y aura moins de moyens pour les fondamentaux que représente son Collège au sein du Comité de Bassin alors que les moyens sont disponibles. Il évoque les 10 M€ rapatriés à Bercy sans autre forme de procès. Il est choqué en tant que contribuable. Une situation qui lui donne envie de soustraire 20 à 30 % de sa facture d'eau en argumentant qu'il ne paie ainsi que la partie qui arrive à l'Agence de l'Eau pour le périmètre de l'Agence de l'Eau. Il demande que cet état de fait soit martelé au regard du dévoiement des redevances de l'eau en Artois-Picardie qu'il

juge honteux. Il pose la question de savoir comment faire. Il note que les axes du FEDER pour les années qui viennent ne sont toujours pas connus. Il est donc impossible de monter des dossiers FEDER et INTERREG. Le seul levier est de licencier des agents. Un constat qui vaut pour le Conservatoire, mais également les SAGE, les syndicats mixtes de Parc, les structures qui gèrent l'eau, les milieux aquatiques et la biodiversité. Ils se posent tous la question de savoir si l'emploi sera maintenu au 1er janvier. Ou, au contraire, s'ils doivent attendre les décisions de l'Agence de l'Eau au fur et à mesure de 2022 pour savoir s'il y aura, au bout de six mois, des licenciements ou non faute de moyens suffisants. Il constate qu'il n'y a plus de solution.

Mme LEVEUGLE partage la position de Monsieur BARBIER. Elle indique que les décisions prises concernant les changements de politique l'ont été parce qu'il n'y avait pas de possibilité de faire autrement. Contrairement à ce qui se passe habituellement, elle a reçu beaucoup d'appels de la part d'associations, de SAGE, etc. concernant les décisions prises. Lorsqu'elle leur parle du plafond mordant, personne ne comprend. Un fait qui surprend par rapport au discours tenu sur la protection de l'eau, l'environnement : D'un côté, dire que la situation arrive à un tournant où si rien n'est fait, tout le monde court à la catastrophe et De l'autre, reprendre des moyens en laissant penser que les résultats ne sont pas à la hauteur. Elle souligne que l'argent ne suffit pas à améliorer la situation, surtout dans le domaine de l'eau.

M. le Préfet LECLERC arrive à 15 h 18 en Conseil d'Administration et en prend la présidence. Il tient à présenter ses excuses pour le retard, retenu par un sujet urgent à régler.

M. FLAJOLET remercie Monsieur le Préfet. Il fait part de la discussion importante et stratégique qui s'est engagée. Il assure entendre les uns et les autres. Mais il souhaite faire quelques remarques simples. Le vote du Conseil d'Administration n'est pas un bulletin de vote. Il ne faut pas se tromper de lieu. La vraie question posée est de savoir s'il est possible d'obtenir un meilleur budget. Un budget dans lequel, contrairement au slogan d'avant où « l'eau payait l'eau », il s'agit de dire aujourd'hui que « l'eau et la biodiversité paient l'eau et la biodiversité ». Il fait observer que si l'eau seule était à payer, il n'y aurait pas de problème. Mais la situation se trouve dans une configuration totalement différente. Une configuration voulue, transcrite par le législateur et qu'il convient d'appliquer. En revanche, il est vrai également que seulement 22 % des masses d'eau sont en bon état alors que l'objectif est de 50 % à la fin du mandat. Il rappelle aussi les 12 % de sols bétonnés et artificialisés. Un taux qui ne sera plus tenable avec le dérèglement climatique. C'est la raison pour laquelle même si l'Agence n'a pas obtenu satisfaction à ce jour, il évoque la lettre co-signée avec Monsieur le Préfet LALANDE puis Monsieur le Préfet LECLERC. Elle rappelle les exigences financières nécessaires pour rattraper le temps perdu. La question du plafond mordant aujourd'hui n'est pas sans poser problème. La preuve en est la sollicitation à nouveau de Madame Bérangère ABBA sur une possibilité d'accélérer et flécher un certain nombre de crédits dans la perspective d'actions innovantes.

Il souligne combien l'Agence et ses instances ont fait preuve par le passé de patience, de constance et de courage. Constance dans les revendications qui ont été pour partie entendues. Même si par ailleurs, c'est une année électorale, il ajoute qu'avec cet argument, rien ne peut être jamais fait. Il insiste surtout sur le courage témoigné par le vote de crédits, le maintien des redevances tout en sachant qu'une partie risquait d'être prise par le plafond mordant. Il fait observer que les Plans de Relance obtenus en contrepartie ont permis de combler des retards importants. Il explique que l'Agence se trouve aujourd'hui dans une autre perspective. Il rappelle qu'elle a été jusqu'à présent le principal voire le seul financeur. Or d'autres lieux ont réclamé des compétences. Ils doivent faire l'effort de se donner les moyens de les exercer. Il le dit très clairement. Il n'est pas acceptable à ses yeux que certains veuillent être à la table de discussion et de décision alors qu'ils n'apportent rien. Ou le font de manière partielle en ne respectant pas ainsi le sens même de la GEMAPI. Il ajoute que l'Agence de l'Eau n'est pas « l'agence tous risques » pour ceux qui ne prennent pas en compte le « MA » de GEMAPI alors qu'ils devraient le faire.

Il évoque sa rencontre avec la Région en début d'année. L'enjeu étant d'explorer les possibilités de monter des dossiers de partenariats afin d'utiliser intelligemment les crédits européens notamment avec

le SRADDET. Malgré les efforts dont peut témoigner Monsieur VATIN, l'Agence n'a pas réussi à explorer cette nouvelle ligne de co-financement. Ce n'est pas une ligne innovante qui sort de nulle part. Elle est issue de l'application des exigences législatives qui font du SRADDET un document conjoint qui s'applique à tous sans exception. Encore faut-il lui donner vie et changer de logiciel en ce qui concerne l'eau et l'environnement. Il peut comprendre les réactions ou les envies exprimées. Il appelle à une raison bienveillante considérant que l'Agence a réussi jusqu'à présent, tant bien que mal, à non seulement maintenir le cap, mais également à accélérer sur un certain nombre d'aspects fondamentaux.

Enfin, il rappelle le dialogue et l'écoute dont ont bénéficié un certain nombre d'instances ayant besoin du financement de l'Agence pour le fonctionnement de leur structure. Même s'il est question d'un moratoire, il permet à tous de bénéficier d'un statu quo pour 2022. En 2023, l'animation des SAGE restera au même niveau. SAGE dont il ajoute que certains d'entre eux sont encore à l'aube d'une réalité adulte.

En tant que Président du Comité de Bassin, il souhaiterait que la capacité d'être unis, faire des efforts ou innover, se poursuive pour passer ces temps difficiles. Difficiles pour chacun. Il est persuadé qu'il y a encore beaucoup de choses à entreprendre et une perspective de jours meilleurs. Il pose la question à Monsieur le Préfet pour savoir s'il sera en mesure d'apporter des informations supplémentaires. Il conclut en invitant à la prudence. Il considère qu'une révolte peut servir à se faire plaisir, mais qu'en général, elle ne mène jamais loin.

M. le Président LECLERC remercie Monsieur FLAJOLET pour la sagesse de ses propos. Il rappelle qu'il est jeune dans la fonction et « jeune » sur le territoire. Il ne souhaite donc pas donner de leçons. En revanche, il connaît bien le fonctionnement des Agences de l'Eau. Au titre de Président du Conseil d'Administration et Préfet de Région, il précise que tout ce qui pouvait être fait en 2021 pour desserrer l'étreinte budgétaire l'a été. Une action menée tant par la Ministre que par le Président de Bassin, son prédécesseur et lui-même. Il souligne qu'il a tenu à s'inscrire dans cette démarche en revêtant cette lettre de son empreinte pour bien marquer la continuité des travaux. Également pour tirer les leçons du dernier Comité de Bassin à Arras où il en avait pris l'engagement en toute connaissance de cause. Il redit que tout ce qui devait être fait l'a loyalement été concernant le fonctionnement de l'Agence, les équilibres en termes d'agents et donc les animations au service du Bassin. Il fait observer que le prix, aujourd'hui, est celui du consensus. Une force, ici, telle qu'il peut la voir. Il ajoute que la démocratie permet d'exprimer ses idées même vigoureusement. C'est faire preuve de caractère. En revanche, il faut prendre ses responsabilités à un moment donné. Il s'engage avec Monsieur FLAJOLET qu'il connaît depuis une quinzaine d'années à ne pas qu'écrire mais, monter d'un cran. Le but est de marquer leur solidarité sur le sujet de la mâchoire financière ou l'écrêtement. Il explique que c'est l'exercice des administrations financières. Il ne peut pas leur en vouloir au regard des difficultés que traverse la nation. Il cite notamment le financement du Plan de Relance dont a bénéficié aussi l'Agence de l'Eau. Il redit qu'il est impossible d'en vouloir aux administrations financières, souvent désignées comme le bouc émissaire utile, dans la mesure où elles recherchent l'équilibre. De la même façon, il n'est pas possible de remettre en cause la légitimité de sa démarche avec le Président de Bassin. Une démarche par écrit et à l'oral si nécessaire, mûrement réfléchie de sa part, qui ne consiste pas en une simple signature automatique.

Il croit en la capacité commune de convaincre tant la ministre que les administrations financières qui sont dans leur rôle. Et ce, en maintenant un vrai consensus entre les usagers, les utilisateurs. Un consensus qui sera, dans l'esprit des tutelles, le signe d'un avancement, d'une force que rien ne perturbe au-delà des revendications démocratiques légitimes. En revanche, il souhaite que ce soient les valeurs fondamentales de solidarité du Bassin qui s'expriment au moment du vote. Il a bien noté les « moderato » du Président André FLAJOLET. Il fait sien son discours et invite l'assemblée à se prononcer favorablement sur le budget.

M. BARBIER rappelle qu'il est au Comité de Bassin au titre de Vice-Président du Conservatoire des espaces naturels. Il revient sur ses propos avant que Monsieur le Président LECLERC n'arrive. Il ne les reprendra pas en détail se référant en toute confiance au compte rendu qui en sera fait. En revanche, il fait remarquer que les consensus ont toujours été trouvés. Il ne déjuge aucun des propos de Monsieur

FLAJOLET ni ceux de Monsieur le Préfet LECLERC. En revanche, il indique que dans les grands équilibres, comme le disait précédemment Monsieur RAOULT, il a été nécessaire d'arriver « à l'os » dans l'équipe de l'Agence pour stopper la logique engagée. Une situation qui impacte notamment les structures qui ne lèvent pas l'impôt et qui opèrent sur les politiques de l'eau et de biodiversité.

À un moment où tout le monde parle de biodiversité, où cette question prend son envol, la réalité est un alourdissement des contraintes qui freine les actions. Il n'émet ni critiques ni atteintes directes au consensus obtenu à l'Agence de l'Eau. En revanche, il met en question le plafond mordant, les prélèvements indus dans les caisses de l'Agence de l'Eau pour alimenter d'autres caisses qui, au final, la mettent en difficulté. Il ajoute que les Conservatoires des espaces naturels ont écrit au Premier ministre et à l'ensemble des ministres concernés par les politiques d'aménagement du territoire. Il se propose de transmettre à Monsieur le Préfet le courrier adressé. Il précise que le Conservatoire intervient sur une commune sur huit en France. Le travail effectué permet de préserver un équilibre rural urbain sur des politiques d'eau, de milieux aquatiques et de biodiversité. Éroder des structures comme celle qu'il représente participe à amplifier le grand écart entre l'espace rural et urbain. Il pense que le consensus doit permettre de stabiliser au minimum les moyens sachant que l'ambition affichée par tous est une ambition supplémentaire.

M. RAOULT souhaite rappeler ses propos précédents. Il comprend que Monsieur le Préfet LECLERC défende le gouvernement et les ministres. Néanmoins, il évoque le caractère insupportable et l'incompréhension de la population, des associations, des partenaires intercommunaux ou autres de voir la somme de 10 M€ prélevée sur le budget de l'Agence. Il souhaite que Monsieur le Préfet LECLERC intervienne avec Monsieur FLAJOLET pour essayer d'infléchir, dans la mesure du possible, la décision du ministère pour conserver cette somme. Il met en doute cependant l'issue favorable de cette démarche commune en se référant à l'historique passé. Il cite notamment l'intervention de structures nationales telles que la FNCCR, l'ANEB, sur la question du plafond mordant qui n'ont pas obtenu gain de cause. Néanmoins, dans les circonstances actuelles, il pense que l'appui de Monsieur le Préfet LECLERC serait utile. Un des atouts de cette demande est l'existence de projets originaux, spécifiques à la région qui pourraient être portés par la manne des 10 M€.

M. le Président LECLERC répond que l'objet invoqué dans la lettre de son prédécesseur, de Monsieur FLAJOLET puis lui-même aborde deux choses. En premier le consensus et la stabilité des relations au sein de cette assemblée. Le second point mis en valeur est la notion d'héritage, à la différence d'autres Bassins ayant des comportements complexes. Un héritage industriel et de « sur densité » qui a rendu de grands services à la France, à son Histoire, à sa réussite économique. Ils veulent faire comprendre que ce territoire a besoin d'un régime particulier qui lui permette de converger plus vite. Il n'y a pas besoin de compenser des comportements déviants ou d'excès. C'est réellement un héritage sur lequel chacun essaie de revenir progressivement. C'est une force. Contrairement à certains territoires, la demande ne s'inscrit pas dans un esprit de « pompage » inconsidéré qui met en cause les équilibres. La logique ici est très différente avec des usagers plutôt raisonnables qui essaient progressivement de revenir sur une situation héritée du passé. Raison pour laquelle, qu'un Préfet qui est le fonctionnaire le plus discipliné qui soit ait eu le courage d'écrire à un ministre, en ajoutant qu'il ne pouvait pas faire moins, c'est peu courant mais c'est son objectif tel qu'il l'a compris et tel que l'a analysé son prédécesseur et Monsieur FLAJOLET. Il le refera en soulignant que le bon langage est d'afficher son union, gage d'efficacité en permettant d'avancer plus vite sans aller à des confrontations. Enfin, il rappelle à nouveau qu'il constate des comportements vertueux confrontés à un héritage lourd du passé. Il s'engage à le faire de nouveau et ne doute pas de pouvoir y arriver aux côtés de Monsieur FLAJOLET. En revanche, il souhaite expliquer les contraintes globales. Il connaît bien l'administration de Bercy. Au-delà des critiques faciles, il fait valoir que lorsqu'elle doit tenir les comptes et éviter des catastrophes financières, c'est une des meilleures administrations du monde. Il faut s'en réjouir.

M. LENGLET explique être président de l'EPTB Somme. Il constate l'échéance prochaine d'un vote du SDAGE, feuille de route de l'Agence et de nombreuses structures pour les années à venir. En sachant qu'en 2027, rendez-vous est pris pour les résultats. Durant cette période, il souligne la mise à disposition d'une armée sur le terrain qui fonctionne remarquablement. Il évoque les équipes du Conservatoire des

espaces naturels de Monsieur BARBIER, les équipes de l'EPTB qui interviennent sur le tiers du territoire Artois-Picardie. Ce sont des gens passionnés qui travaillent dans le consensus. Il est persuadé qu'une démarche frontale ne mènera pas à grand-chose. Mais il est nécessaire de faire comprendre que lorsque « *le drôle de traité de Versailles* » entrera en vigueur en 2027, les conséquences ne seront plus de l'ordre d'une contrainte partagée. Le territoire sera alors en danger mortel pour n'avoir pas fait le travail par manque de moyens. Il explique que sur son territoire, l'objectif est de remettre en état 88 % des masses d'eau. Une raison à ses yeux d'envoyer le message de ne pas les « laisser tomber ».

Il est conscient que ce n'est pas au niveau des membres du Conseil que les choses se décident. Raison pour laquelle il est nécessaire d'avoir à leurs côtés des parlementaires, des interlocuteurs qui les comprennent, les aident. C'est important pour l'avenir du pays. Il mentionne le SRADDET cité précédemment en constatant qu'il n'y a rien sur l'eau. Il est membre du CESER Hauts-de-France et rapporteur d'un travail sur l'eau. À ce titre, il souligne l'utilité de réintégrer la clé eau dans l'aménagement du territoire. Il rappelle également le travail mené avec Monsieur VATIN pour les Assises de l'Eau où cette question a été longuement évoquée. Un problème existe. Il est important de sensibiliser la région sur ce sujet. C'est un levier supplémentaire, mais qui n'est pas suffisant. Il a très peur que les résultats souhaités par tous ne soient pas au rendez-vous sans moyens supplémentaires dans les années à venir. Il précise que ce n'est pas forcément la question de beaucoup d'argent, mais davantage un argent bien placé.

Mme PERCELAY, Commissaire du Gouvernement pour l'Agence de l'eau Artois-Picardie, confirme la réception des deux courriers co-signés par Monsieur FLAJOLET et Messieurs les préfets. Ils sont en cours d'analyse. Elle souhaite donner deux éléments de perspectives pour la suite des discussions. Le premier concerne la stratégie nationale pour la biodiversité en cours. Cette stratégie est en cours d'élaboration au niveau national pour la période 2021-2030. C'est une projection à moyen terme sur les enjeux de biodiversité soulevés par les uns et les autres des intervenants aujourd'hui avec un cadre dans lequel il y aura un véritable enjeu de financement de la biodiversité y compris les programmes des Agences de l'Eau et par voie de conséquence, des enjeux d'identification des financements de cette biodiversité. C'est un sujet en cours de discussion au niveau national. Le second point s'inscrit dans la perspective évoquée par Monsieur LENGLET sur la fin du SDAGE votée prochainement. En effet, le SDAGE va courir sur six ans avec une question de cadrage du 12^e programme. Le 11^e vient d'être révisé, mais le prochain est un sujet national qui arrive vite avec le cadrage budgétaire. En conséquence, tous les éléments qui peuvent être apportés quant aux besoins du territoire pour ce 12^e programme donnent des arguments pour identifier les besoins financiers à porter dans le cadre de ce dernier.

M. BARBIER fait observer que le succès d'un des membres d'instances du bassin est le succès de tous. Tous se battent pour la même chose. Comme cela a été évoqué par Monsieur VATIN, Monsieur FLAJOLET et d'autres, il est nécessaire de communiquer davantage sur l'héritage de la région Hauts-de-France. En particulier sur le territoire du Comité de Bassin. Il insiste sur la prise en compte de la situation passée pour comprendre que les équations demandées sont plus compliquées. Elles comportent de nombreuses inconnues, un état de fait qui justifie d'avoir plus de moyens. Il rappelle ses propos avant l'arrivée de Monsieur le Préfet qui portaient sur l'obligation de raboter ses effectifs. À ses yeux, quelque chose ne va pas. Les équipes effectuent un excellent travail. Pourtant, au moment où il est nécessaire d'accélérer, que le SDAGE le permet, que les besoins ont été identifiés, que tous les ministres rencontrés saluent la qualité et la nécessité des actions mises en œuvre, le résultat est moins de moyens avec un risque de licenciements dès le début de l'année prochaine.

Mme CADET rend compte du sentiment d'être dans une période de contradiction, sentiment partagé avec un grand nombre de personnes avec lesquelles elle travaille. Elle souligne qu'ils ont été sollicités ces dernières années pour établir une véritable continuité écologique des rivières et des fleuves. En une année, ils ont été confrontés à la restauration des moulins et l'augmentation des barrages. D'où l'incompréhension d'être sollicités sur un point important et voir surgir d'autres éléments qui viennent contrecarrer la continuité écologique. Elle pose également la question de savoir s'il est vrai ou non que les budgets de l'OFB supprimés vont alimenter ceux des Jeux olympiques de Paris.

M. le Président LECLERC répond au titre d'ancien préfet de la Seine-Saint-Denis et membre du Conseil d'Administration de SOLIDEO, la société de livraison des ouvrages olympiques. La réponse est non, il n'y a pas de financement des jeux olympiques par le budget à verser à l'OFB. Le plafond mordant peut éventuellement financer le « grand total », c'est l'article d'équilibre de la loi de finances que Monsieur FLAJOLET, en tant que parlementaire, a été amené à voter ou non. Mais il est inconcevable que ces budgets puissent aller vers SOLIDEO.

M. FLAJOLET souhaite apporter un complément aux propos de Madame PERCELAY au sujet de la stratégie nationale de la biodiversité. C'est un document qui, à l'Agence, fait deux pages. Il est co-signé par Monsieur Xavier BERTRAND, Président de Région, par Monsieur Georges-François LECLERC, Préfet, et lui-même au titre de Président de Comité de Bassin. Il souligne qu'il appartient à l'Agence et ses instances d'expertiser les lignes budgétaires nécessaires pour mettre en place cette stratégie et répondre ainsi par anticipation à ce que vient d'être proposé précédemment par la représentante du ministère de la Transition Écologique et Solidaire.

M. LEVEUGLE, représentant de l'agriculture et membre de la SNB (Stratégie Nationale de la Biodiversité), s'inscrit en complémentarité des amis et collègues présents à ce Conseil d'Administration sur la question de la biodiversité. Il indique qu'il est nécessaire de regarder son financement, mais avant tout de travailler sur le fondement de la biodiversité : c'est-à-dire l'air, l'eau et le sol. Une trilogie maintes fois évoquée dans cette assemblée qui permet d'accéder par la suite à une biodiversité. Un travail collectif qui génère des résultats sur ces différents aspects.

M. SIX, représentant d'UFC Que Choisir, confirme qu'au niveau local, il y a toujours eu un esprit de consensus. Une spécificité de ce Bassin à la différence d'autres où les enjeux comme ceux des bassines sont beaucoup plus importants. Il souhaite rappeler qu'au niveau de l'UFC Que Choisir, il existe un principe de pollueur-payeur évoqué par Monsieur FLAJOLET. Il souhaite revenir sur ce point. En effet, le consommateur ne sait pas que les redevances d'eau dont il s'acquitte sont dévoyées et servent à autre chose que payer l'eau.

M. VATIN remercie les intervenants pour leurs échanges et l'engagement des deux présidents sur ces enjeux importants. Il propose de passer au vote sur le budget initial 2022.

M. le Président LECLERC procède au vote.

La délibération :

« BUDGET INITIAL 2022 »

N°21-A-056

est adoptée par le Conseil d'Administration du 23 novembre 2021 :

selon le décompte de voix suivant :

**Membres inscrits : 34, Membres présents : 20, Mandats : 4, Votants : 24, Pour : 19,
Abstentions : 5 (M. SIX, M. BARBIER (2 mandats = Mme BURROW, M. PATRIS),
M. PENISSON), Contre : 0.**

4 - ELECTIONS

M. VALENTIN, en référence au point n° 4 du dossier et du diaporama de séance, présente les élections.

POINT N° 4.1 ELECTION DE 2 MEMBRES DU COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES EN COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

Sont électeurs :

- les représentants du collège des parlementaires et collectivités territoriales du Conseil d'Administration

Sont éligibles :

- Les représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales du Conseil d'Administration n'appartenant pas déjà à la CPI : Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Madame MOLET Delphine, Monsieur LENGLET Bernard, Monsieur RAOULT Paul, Monsieur BEZIRARD Alain, Madame PASSEBOSC Brigitte, Madame ROSSIGNOL Françoise

Les sièges à pourvoir sont au nombre de deux.

Membres sortants : DISSAUX Jean-Claude et VANNOBEL Bernadette

Deux Candidatures : DISSAUX Jean-Claude et PASSEBOSC Brigitte

Election au scrutin plurinominal majoritaire à 2 tours avec panachage proposée à main levée si une seule liste de 2 candidats se présente.

Pas d'autre candidat déclaré en séance ni contestation. Vote à main levée.

La délibération :

**«ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS : 2 MEMBRES DU
COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES»**

n° 21-A-057

est adoptée par le Conseil d'Administration du 23 novembre 2021 :

Sont élus à l'unanimité, en fonction du scrutin suivant :

**Membres inscrits : 10 , Membres présents : 5, Mandats : 1, Votants : 6, Blancs : 0,
Nuls : 0, Suffrages exprimés : 6**

- M. DISSAUX Jean-Claude,

- Mme PASSEBOSC Brigitte, en remplacement de Madame VANNOBEL Bernadette

POINT N° 4.2
ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS

Sont électeurs :

- Le Président et les membres du Conseil d'Administration

Sont éligibles :

- Les 4 membres permanents du collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales de la CPI : Monsieur RINGOT Bertrand, Madame SAVARIEGO Isabelle, Monsieur DISSAUX Jean-Claude et Madame PASSEBOSC Brigitte

Membre sortant : DISSAUX Jean-Claude

Une seule Candidature : DISSAUX Jean-Claude

Élection au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours proposée à main levée si 1 seul candidat se présente.

Pas d'autre candidat déclaré en séance ni contestation. Vote à main levée.

La délibération :

« ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS »

n° 21-A-058

est adoptée par le Conseil d'Administration du 23 novembre 2021 :

Est élu à l'unanimité M. DISSAUX Jean-Claude par 24 voix en fonction du scrutin
suivant :

Membres inscrits : 34, Membres présents : 20, Mandats : 4, Votants : 24, Blancs : 0,
Nuls : 0, Suffrages exprimés : 24

5 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :
RELEVEMENT DU SEUIL DE DELEGATION ACCORDE AU DIRECTEUR GENERAL POUR
L'ATTRIBUTION DE PARTICIPATIONS FINANCIERES

M. VATIN, en référence au point n°5 du dossier et du diaporama de séance, présente la modification du règlement intérieur du conseil d'administration :

- Relever le seuil de délégation accordé au Directeur Général pour l'attribution de participations financières de 30 000 à 100 000 euros (3° de l'article 11-2 et article 12-2 du RI),
- Déléguer au Directeur Général la signature des admissions en non-valeur des créances d'une valeur unitaire inférieure à 100 euros et des décisions de suspension des procédures de recouvrement des titres de recettes dont le reste à recouvrer est inférieur à 100 euros (2° de l'article 11-2 du RI),

- Baisser la fréquence des réunions de la Commission Permanente des Interventions (article 12-2 du RI) et de la Commission Permanente Programme (article 12-3 du RI).

Le règlement intérieur prévoit l'obligation de deux réunions de la Commission Permanente des Interventions au minimum par an. Il est donc possible d'en organiser davantage. Il est proposé de rester à deux pour 2022 : une au mois de juin, l'autre au mois de novembre, en fin d'année. Pour le Plan de Reprise et Plan de Relance, deux avaient eu lieu successivement en mars et juin. Il suggère de modifier le règlement intérieur pour ne pas devoir en organiser plus de deux si cela n'est pas nécessaire. Concernant la fréquence de la Commission Permanente Programme, la proposition est au minimum une par an. L'objectif est de faciliter et d'alléger l'organisation générale des instances.

Remarques et débats :

M. le Président LECLERC rappelle qu'il n'est pas spécialiste en matière d'eau, mais il souhaite apprendre à connaître les acteurs et les territoires. En revanche, en matière d'administration, il souligne que la décision qui doit être entérinée par le Conseil d'Administration s'appelle le bon sens. Il invite à la simplification administrative.

M. BARBIER fait observer qu'il n'y aurait pas de Commission Permanente des Interventions entre octobre-novembre et juin. Il pose la question du traitement des dossiers importants qui arriveraient durant cet intervalle.

M. VATIN répond qu'il n'y en a jamais entre juin et novembre. En règle générale, une Commission avait lieu en début d'année, approximativement en mars, puis en juin. Plus rien ensuite jusqu'à novembre. Ces deux dernières sont conservées. La modification concerne celle du mois de mars, à son avis, inutile. Elle alourdit la charge de travail d'autant que les niveaux de délégation permettent de limiter ses réunions. Les petits dossiers peuvent passer entre les Commissions par le biais de ces délégations.

M. BRANGER ajoute que puisqu'il s'agit de la première année où il n'y aurait pas de Commission Permanente des Interventions au mois de mars, les dossiers du type fonctionnement sur lesquels les maîtres d'ouvrage attendent des réponses, peuvent toujours passer en Conseil d'Administration de mars.

M. BARBIER suggère d'informer les maîtres d'ouvrage du changement pour qu'ils puissent s'adapter.

Mme BARDY pose la question de la cohérence vis-à-vis des financements des autres structures qui ont tendance au mois de novembre d'être en fin de gestion et donc à ne pas engager des financements nouveaux. Elle craint que ça ne mette en porte-à-faux un certain nombre de porteurs de projet qui auront dû passer leur dossier dans certaines instances dès le printemps et devront attendre pour avoir la réponse de l'Agence de l'Eau. Ces attentes pour les co-financements sont les cas les plus fréquents. Elle souligne la dichotomie entre le terme de simplification qui, en réalité, va compliquer la vie des porteurs de projets.

M. VATIN rappelle que l'année passée, l'Agence a fonctionné avec une Commission Permanente des Interventions qui était exceptionnelle avec le Plan de Reprise où il était nécessaire de passer des dossiers en tout début d'année. Ce qui n'était jamais fait. Cette Commission s'est réunie en mars, juin et novembre, aucune entre les deux. Il conclut que cela ne change donc rien de ce point de vue. Enfin, dans l'hypothèse d'un dossier de co-financement urgent, rien n'empêche de le présenter en Conseil d'Administration directement.

M. BARBIER indique qu'avec cette garantie, il n'y a aucun problème.

La délibération :

**« ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE »**

(n°21-A-059)

et le règlement intérieur en annexe

sont adoptés par le Conseil d'Administration du 23 novembre 2021 :

Adoption à l'unanimité par 24 voix en fonction du scrutin suivant :

**Membres inscrits : 34, Membres présents : 20, Mandats : 4, Votants : 24, Blancs : 0,
Nuls : 0, Suffrages exprimés : 24**

**6 - DOSSIERS SOUMIS A DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVIS DE
LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS**

M. BRANGER en référence au point n°6 du dossier et du diaporama de séance, présente les dossiers soumis à décision du Conseil d'Administration après avis de la Commission Permanente des Interventions.

M. VATIN explique que les six dossiers ont été validés en Commission Permanente des Interventions présidée par Monsieur LEFEBVRE présent.

Pas de remarque.

La délibération :

« TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES (1160) »

(n°21-A-060)

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 23 novembre 2021

**Ne participe pas aux votes et aux débats : Bruno PENISSON pour le dossier 31483.00
Université de Lille**

La délibération :

« STATIONS D'ÉPURATION (1110) »

(n°21-A-061)

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 23 novembre 2021

**Ne participe pas aux votes et aux débats : Paul RAOULT pour le Dossier : 31719.00 -
Syndicat Mixte d'Assainissement et de Distribution d'Eau du Nord**

7 - DOSSIERS SOUMIS A DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVIS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

M. BRANGER en référence au point n°7 du dossier et du diaporama de séance, présente les dossiers soumis à décision du Conseil d'Administration après avis de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable. Il évoque également le séminaire de la CPAIDD du 28 septembre

M. VATIN souligne le caractère indispensable de ces dossiers d'aide à l'international et qui le seront sans doute de plus en plus. Ils s'inscrivent dans la politique de l'Agence de construire des partenariats dans la durée en essayant de concentrer ses actions sur certains territoires.

Pas de remarque.

La délibération :

« ACTION INTERNATIONALE - COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (1330) »

(n°21-A-062)

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 23 novembre 2021

Ne participent pas aux votes et aux débats : FLAJOLET André, LEVEUGLE Emmanuelle pour le dossier : 31667.00 - Solidarités international (c.f. Co-financement Communauté d'agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane)

La délibération :

« ACTION INTERNATIONALE - COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE (1331) »

(n°21-A-063)

est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 23 novembre 2021

POINTS D'INFORMATION

8 – CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2021-2027 (CPER)

M. BRANGER en référence au point n°8 du dossier et du diaporama de séance, présente le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 (CPER).

Pas de remarque.

**9 – PROJETS DE PROCES-VERBAUX :
COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
ET COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE DU 29 OCTOBRE 2021**

Pas de remarque.

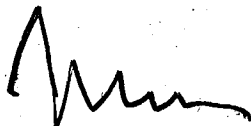
**10 – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL PRISES SUR
DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AUX PARTICIPATIONS
FINANCIERES ET RELEVÉ DES DECISIONS DE REFUS DE PARTICIPATIONS
FINANCIERES**

Pas de remarque.

M. VATIN indique que le prochain Conseil d'Administration consacré au budget se tiendra le 8 mars 2022.

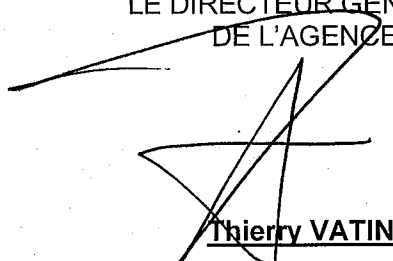
M. le Président LECLERC clôture la séance du Conseil d'Administration à 16h40.

LE PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Georges-François LECLERC

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE



Thierry VATIN

*Publié le 16/03/2022
sur le site internet
de l'agence*